



27 octobre 2020

Madame Marie-Hélène Gauthier, présidente
Monsieur Jean Hébert, commissaire
Bureau d'audience publique en environnement
140, Grande Allée Est
Bureau 650
Québec (Québec) G1R 5N6

Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Lachenaie (section sud-ouest du secteur nord)

Madame la Présidente,
Monsieur le Commissaire,

Le Conseil des entreprises en technologies environnementales du Québec (CETEQ) a pour mission la promotion du développement durable et de l'expertise du secteur privé en environnement au Québec. À cet égard, notre organisation encourage l'adoption de standards de performance élevés dans un contexte d'affaires concurrentiel propice à l'innovation et au développement de nouvelles technologies vertes.

À titre d'association patronale, nous représentons les entreprises privées des principaux secteurs de l'économie verte québécoise qui emploient collectivement plus de 15 000 travailleurs et dont le chiffre d'affaires annuel totalise plus de 2,1 milliards de dollars.

Pour ce qui est de la gestion des matières résiduelles (GMR), le CETEQ souscrit sans aucune réserve au principe des 3RVE (réduction, réutilisation, recyclage, valorisation et élimination sécuritaire) et plus particulièrement à l'objectif de « zéro déchet d'ici 2030 » que partage un nombre croissant de municipalités, dont celles de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM).

Pour relever avec succès ce défi de taille qui s'inscrit dans une démarche ordonnée de développement durable, il est important de s'assurer que toutes les parties concernées soient en mesure de jouer pleinement et efficacement leurs rôles respectifs. Pensons notamment aux lieux d'enfouissement technique (LET) qui sont - et resteront - incontournables pour la réception puis l'élimination responsable et sécuritaire des matières résiduelles ultimes, c'est-à-dire celles qui se retrouvent à la toute fin du cycle de récupération des déchets et qui ne sont ni recyclables ni valorisables.



D'ici l'atteinte de l'objectif fort louable du « zéro déchet » qui prendra vraisemblablement plusieurs années, les LET, dont celui de Terrebonne qui est le seul situé sur le territoire de la CMM, doivent disposer des moyens requis pour assumer leurs lourdes responsabilités et continuer à fournir un service essentiel de salubrité publique indispensable à la santé et à la qualité de vie des citoyens.

Vous remerciant de l'attention que vous porterez à la présente, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire, l'assurance de nos sentiments respectueux.

Richard Mimeau
Directeur général
CETEQ